

Immatriculation des véhicules

Vos démarches d'immatriculation en un clic sur le site de la préfecture du Bas-Rhin

www.bas-rhin.gouv.fr

Systeme
d'immatriculation
des véhicules



Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par **télé-procédure** :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative (non-gage).



Pour effectuer les **autres** démarches relatives à l'immatriculation vous pouvez :

trouver le
professionnel de
l'automobile habilité
pour traiter votre dossier
près de chez vous



OU

prendre un rendez-
vous pour déposer votre
dossier à la préfecture
ou en sous-préfecture



Vous souhaitez des services plus disponibles :

nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins



PRÉFET DU BAS-RHIN

Vous attendez un accueil plus attentif :

nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité

